

Compte rendu de l'atelier sur les visites d'établissements du 12 février 2025

Principaux points à retenir :

- **Les visites d'établissements ne sont pas un outil de contrôle, mais visent à garantir la qualité de la formation postgraduée** : elles sont conçues et menées avec respect dans le but de soutenir et d'aider les établissements de formation dans la réalisation de leur mission.
- **Direction d'une visite** : avant une première visite dans la fonction de responsable d'équipe, il est vivement conseillé de participer à une visite en tant qu'accompagnatrice ou accompagnateur.
- **Reconnaissance des périodes de formation postgraduée** : en cas de rétrogradation / changement de catégorie, les médecins en formation peuvent faire reconnaître leur stage dans la catégorie applicable lors de leur entrée en fonction ou de la signature du contrat de travail.
- **Formation postgraduée structurée** : il n'est pas toujours facile d'instaurer les 4h de formation structurée dans certaines disciplines (voir « [Qu'entend-on par « formation postgraduée structurée](#) » ?). Au moment de l'évaluation, il convient donc de faire preuve de compréhension et de pragmatisme surtout si la volonté de dispenser une formation postgraduée de bonne qualité est manifeste.
- **Financement de la formation postgraduée structurée** : les équipes de visite doivent se renseigner, en particulier auprès des directions hospitalières, pour savoir si le montant garanti par la convention sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP) est bien alloué à la formation postgraduée structurée.